

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

357/16

20/06/2016

Communauté de l'Afrique de l'Est: Signature par l'UE de l'accord de partenariat économique avec le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie

Le 20 juin 2016, le Conseil a autorisé, au nom de l'UE, la signature et l'application provisoire de l'accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). La Communauté de l'Afrique de l'Est comprend le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie.

Les accords de partenariat économique visent à renforcer l'intégration régionale et le développement économique dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (les pays dits ACP). Ces accords reposent sur le principe d'une ouverture asymétrique des marchés, c'est-à-dire qu'ils assurent un meilleur accès au marché de l'UE pour les pays ACP partenaires. Ils offrent notamment des débouchés commerciaux inédits pour les produits agricoles et les produits de la pêche. Les APE remplacent le système précédent d'accès au marché consistant en préférences unilatérales pour les pays ACP.

- [Communauté de l'Afrique de l'Est](#)
- [Fiche d'information sur l'APE entre l'UE et la CAE](#)
- [Relations UE-Afrique \(informations générales\)](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press